



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition, signée par 223 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'au moins trois accidents mortels, 30 accidents avec blessés et 43 accidents avec dommage matériel ont eu lieu sur le rang Saint-Pierre depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la presque totalité des routes provinciales avoisinantes ont une limite de vitesse de 70 km/h;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de familles avec de jeunes enfants habitent en bordure du rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le rang est très sinueux et que beaucoup de machinerie agricole doivent l'emprunter directement;

CONSIDÉRANT QUE même Postes Canada juge dangereux pour ses postiers de venir livrer le courrier aux boîtes aux lettres en bordure du rang;

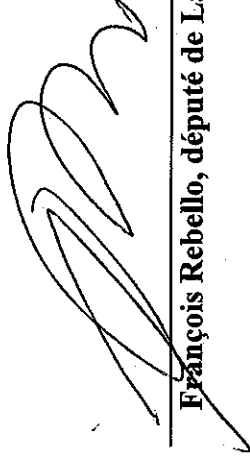
CONSIDÉRANT QUE la réponse du ministère des Transports à l'effet qu'un abaissement de la limite de vitesse n'aurait aucune crédibilité auprès des usagers est totalement inacceptable;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'abaisser la limite de vitesse afin de protéger l'intégrité physique des citoyens est un choix de société;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons que le ministère des Transports du Québec abaisse la limite vitesse sur le rang Saint-Pierre à 70 km/h.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



François Rebello, député de La Prairie

14-06-2012
Date de signature de l'extrait